

Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE)

Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (P.P.B.E.)

C'est un document visant à optimiser sur un plan technique, stratégique et économique, les actions à engager afin d'améliorer les situations sonores critiques.

Il concerne toutes les routes ayant un trafic supérieur à 8 200 véhicules par jour. Trois échéances sont fixées au niveau national :

- Pour les routes de plus de 16 400 véh/j,
- Pour les routes de 8 200 véh/j à 16 400 véh/j,
- Pour une mise à jour de la deuxième échéance prévue au plus tard en juillet 2018.

Entre temps, le Conseil départemental a approuvé en septembre 2017 et a rendu public son projet de P.P.B.E.

Ce document dénombre 918 bâtiments points noirs du bruit (P.N.B) dont deux établissements scolaires.

Il intègre :

- Le projet de P.P.B.E, complété par les remarques enregistrées lors de la mise à disposition du public telles que résumées dans l'annexe 9 du P.P.B.E,
- Le rajout de la RD 8 à Bollène dans la liste des routes concernées par le P.P.B.E,
- La suppression de certains bâtiments ayant été détruits depuis la constitution du dossier.



DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

Rue Viala - CS 60516
84909 Avignon Cedex 09